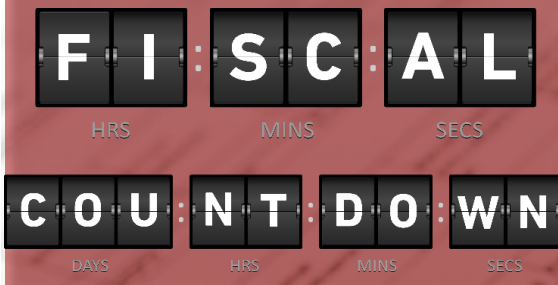


Introduction de l'initiative BEPS et des nouveautés en matière de fiscalité internationale

Septembre 2019



Fiscalité Internationale

INTRODUCTION

Le **Fiscal Count Down**, un résumé mensuel de l'actualité fiscale internationale, vous donne un aperçu régulier de l'introduction de l'initiative BEPS de l'OCDE et des réformes fiscales internationales en cours. Cette quarante et unième édition traite des nouvelles mesures publiées au mois de septembre 2019 par l'OCDE, l'Union Européenne, les Nations Unies et dans 29 pays: Argentine, Australie, Bulgarie, Brésil, Chili, Costa Rica, Danemark, Emirats Arabes Unis (EAU), Equateur, France, Ile Maurice, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Kazakhstan, Malaisie, Mercosur, Mexique, Namibie, Nigeria, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République tchèque, Tunisie et Venezuela.

OCDE

L'OCDE a publié l'étude intitulée « *Tax Policy Reforms 2019* » qui décrit les principales réformes fiscales engagées dans les pays de l'OCDE et des économies partenaires sélectionnées (à savoir l'Argentine, l'Indonésie et l'Afrique du Sud). Le rapport met en évidence les tendances dominantes caractérisant les politiques fiscales et souligne les progrès de la mise en œuvre des mesures BEPS.

L'OCDE a publié la compilation des résultats de la seconde phase des examens par les pairs de la norme minimale de l'Action 13 (Documentation des prix de transfert et déclaration pays par pays) du projet BEPS. Selon la compilation, plus de 80 juridictions ont déjà adopté une législation introduisant une obligation de dépôt d'une déclaration pays par pays pour les groupes multinationaux, couvrant la quasi-totalité des multinationales ayant un chiffre d'affaires consolidé égal ou supérieur à 750 millions d'euros. Lorsqu'une législation existe, la mise en œuvre de la déclaration pays par pays s'est révélée largement conforme à la norme minimale de l'Action 13. Cependant, 41 juridictions ont reçu une recommandation générale de mettre en place ou finaliser leur cadre juridique ou administratif national, et 17 administrations ont reçu une ou plusieurs recommandations d'apporter des améliorations à des domaines spécifiques de leur cadre. L'OCDE a mis à jour son site internet en fournissant des informations spécifiques sur les pays dans le cadre de la déclaration pays par pays.

L'OCDE a mis à jour la liste des pays signataires de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange

OCDE (SUITE)

des déclarations pays par pays (CbC MCAA).

L'OCDE a annoncé que le Canada et la Suisse ont déposé leur instrument de ratification, acceptation ou approbation de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir BEPS (le MLI) - portant le nombre total de juridictions à 33. Le MLI entrera en vigueur pour le Canada et la Suisse le premier jour du mois suivant l'expiration d'une période de trois mois civils à compter de la date du dépôt par ces juridictions de leur instrument de ratification, à savoir le 1^{er} décembre 2019.

L'OCDE a publié le premier lot de rapports d'examen par les pairs de la phase 2 concernant les résultats du suivi par les pairs de la mise en œuvre par la Belgique, le Canada, les Pays-Bas, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis (les juridictions du groupe 1) de la norme minimale BEPS relative au règlement des différends dans le cadre de l'action 14 du projet BEPS.

L'OCDE a tenu sa première Journée consacrée à la sécurité juridique en matière fiscale à son siège à Paris. L'Événement a été organisé par le forum de l'OCDE sur l'administration fiscale. Plus de 200 décideurs politiques, responsables de l'administration fiscale, représentants d'entreprises et d'autres acteurs de plus de 50 juridictions ont participé. La discussion a porté sur le bilan des progrès de l'initiative portant sur la sécurité juridique en matière fiscale et les moyens d'impulser de nouvelles améliorations des mécanismes de prévention et de règlement des différends.

Au cours de l'Événement, l'OCDE a publié un rapport sur les statistiques des procédures amiables de 2018. Pour 2018, le rapport inclut les statistiques de tous les pays membres de l'OCDE et du G20 et les membres du cadre inclusif de l'OCDE sur l'érosion de la base et le transfert de bénéficiaires qui ont rejoint le cadre inclusif avant 2019 – à savoir un total de 89 juridictions, couvrant la quasi-totalité des cas de procédures amiables dans le monde.

Le rapport fournit des données séparément pour les cas de prix de transfert et pour les « autres » (c'est-à-dire autres que des prix de transfert) pour 2018 en ce qui concerne :

- Inventaire d'ouverture et de clôture des cas de procédures amiables
- Nombre de nouveaux cas de procédures amiables commencés
- Nombre de cas de procédures amiables terminés

OCDE (SUITE)

- Cas fermés ou retirés
- Durée moyenne de traitement pour les dossiers terminés, clos ou retirés

En outre, le rapport indique le nombre de cas de procédures amiables traités dans chaque pays avec chacun des partenaires du traité. Pour la première fois, les statistiques des procédures amiables 2018 comparent la performance des juridictions déclarantes en ce qui concerne les indicateurs clés pour chaque type de cas via un outil interactif.

UNION EUROPÉENNE

Le Forum conjoint sur les prix de transfert de l'Union européenne publié deux rapports contenant des statistiques sur les accords préalables en matière de prix de transfert ans l'UE fin 2018 et des statistiques sur les procédures amiables en cours dans le cadre de la Convention d'arbitrage fin de 2018.

La Commission européenne a également lancé 39 enquêtes sur les aides d'Etat à l'encontre des « rulings » fiscaux relatifs aux « profits excédentaires » belges.

NATIONS UNIES

La conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a publié un rapport intitulé « *Rapport sur l'économie numérique 2019 - Création et capture de valeur : implications pour les pays en développement* ». Le rapport examine les implications de la nouvelle économie numérique pour les pays en développement en termes de création et de captation de valeur. Il met également en évidence :

- 1) les deux principaux moteurs de la création de valeur à l'ère numérique: les données numériques et la plateforme ; et
- 2) explore comment les tendances actuelles en matière de concentration de la richesse pourraient être remplacées par des moyens permettant un partage plus équitable des bénéfices tirés de la numérisation.

Le rapport comprend six chapitres :

- 1) le chapitre un sur les tendances récentes de l'économie numérique ;
- 2) le chapitre deux porte sur la valeur dans l'économie numérique ;
- 3) le chapitre trois concerne la mesure de la valeur dans l'économie numérique ;
- 4) le chapitre quatre à pour objet, la création et la capture de valeur dans l'économie numérique;
- 5) le chapitre cinq concerne l'évaluation des possibilités de création et de captation de valeur dans les pays en développement ; et
- 6) le chapitre six porte sur les politiques visant à créer et à capter de la valeur.

L'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière de fiscalité des Nations Unies, qui se tiendra du 15 au 18 octobre 2019 à Genève, en Suisse, a été publié. Selon cet ordre du jour provisoire, les questions de fond qui seront débattues au cours de la session sont notamment les suivantes :

- 1) le rapport du Sous-Comité sur la mise à jour du Modèle de Convention type des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement ;
- 2) la mise à jour du manuel pratique des Nations Unies sur les prix de transfert pour les pays en développement ;
- 3) les problèmes de fiscalité environnementale ;
- 4) la prévention et la résolution des conflits; et
- 5) les conséquences fiscales de l'économie numérique - des questions qui intéressent les pays en développement.

ARGENTINE

L'Argentine a mis en place une procédure de remboursement anticipé de la TVA sur les investissements en immobilisations.

L'Administration fédérale des contributions a publié la résolution générale 4538 prorogeant le délai de dépôt de la documentation en matière de prix de transfert. La résolution proroge notamment les délais de dépôt des formulaires F.741 (pour les importations et les exportations de produits avec des entités indépendantes ne se trouvant pas dans des pays non coopératifs ou n'ayant pas ou peu d'imposition), F.743 (pour les transactions avec des entités liées situées dans des pays étrangers ou des sociétés situées dans des pays non coopératifs ou n'ayant que peu ou pas d'imposition), F.867 (pour les importations et exportations de biens corporels avec des entités indépendantes, non situées dans des pays non coopératifs ou n'ayant pas ou peu d'imposition), F. 4501 (pour le dépôt du rapport de prix de transfert requis et de la certification par un expert-comptable indépendant certifié) et des états financiers respectifs, conformément à l'article 18 de la résolution générale 1122. La documentation doit être déposée entre le 16 et le 20 décembre 2019 - la date exacte doit encore être déterminée en attendant le règlement par les autorités fiscales fédérales. La mesure s'applique aux exercices clos entre le 31 décembre 2018 et le 30 avril 2019. La résolution est entrée en vigueur le 31 juillet 2019. L'Argentine a mis en œuvre une réglementation en matière de contrôle des changes.

AUSTRALIE

L'ATO a publié le projet de directive PCG 2019 / D3 qui définit l'approche de conformité proposée par l'ATO pour l'utilisation du test de la dette entre personnes liées dans le cadre du régime de sous-capitalisation de l'Australie.

BULGARIE

Le ministre des finances bulgare a lancé une consultation publique sur un projet de loi visant à modifier la loi relative à l'impôt sur les sociétés. Le projet met en œuvre:

- 1) la mesure d'imposition à la sortie de la directive de l'Union européenne relative à la lutte contre l'évasion fiscale 2016/1164 (2016) (ATAD I); et
- 2) les règles anti-hybrides de la directive européenne 2017/952 (2017) (ATAD II).

La consultation publique est ouverte jusqu'au 2 octobre 2019. Selon le projet de loi, les entreprises doivent inclure dans leurs résultats imposables le bénéfice réputé distribué résultant du transfert transfrontalier d'un actif ou d'un fond de commerce à un établissement stable ou au siège de la même entreprise localisé en dehors de la Bulgarie. Les nouvelles règles s'appliqueront aux transferts d'actifs ou de fonds de commerce d'une même entreprise et ne couvriront pas les transactions entre les filiales de groupes multinationaux. Le projet de loi introduit également des mesures pour contrer les effets fiscaux des hybrides, qui se traduisent par un paiement déductible non imposé au niveau du bénéficiaire ou soumis à une double déduction pour le même paiement dans les deux juridictions. Si le projet de loi est adopté, il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Des compléments au Code de procédure bulgare relatif à la fiscalité et à la sécurité sociale (le Code), prévoyant que les prix de transfert des transactions entre parties liées intervenant à compter du 1^{er} janvier 2020 doivent être analysés et documentés au plus tard le 31 mars de l'année suivante, ont été promulguées au Journal officiel bulgare. Selon les règles adoptées, les exigen -

BULGARIE (SUITE)

ces relatives au Master File et au Local File ne s'appliqueront pas aux contribuables qui :

- 1) avaient des actifs dont la valeur au bilan n'excédait pas 38 millions de BGN (environ 19 millions d'euros) à la fin de l'exercice précédent ; et
- 2) ont eu un chiffre d'affaires annuel net ne dépassant pas 76 millions de BGN (environ 39 millions d'euros) au titre de l'exercice précédent ; ou
- 3) emploient moins de 250 personnes pour la période considérée.

En conséquences, seules les transactions intragroupes significatives devront être analysées et documentées dans la documentation en matière de prix de transfert.

Par exemple, pour les transactions contrôlées sur les marchandises, le seuil est de 400 kBGN et pour toutes les autres transactions intragroupe, le seuil est de 200 kBGN. Les prêts doivent être documentés lorsque leur montant 1 million de BGN ou lorsqu'un produit financier est supérieur à 50 000 BGN. Le Local File devra être préparé au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'année de la transaction. Il devra être présenté à l'administration fiscale en cas contrôle fiscal. Le Master File devra être préparé au plus tard 12 mois après la date limite de dépôt du Local File. Le non-respect de ces obligations entraînera l'application d'une pénalité pouvant aller jusqu'à 0,5% du montant total des transactions entre parties liées non documentées.

BRÉSIL

Le ministre des finances a annoncé son intention de prélever un impôt sur les transactions financières à un taux compris entre 0,2% et 1%.

CHILI

La Chambre des représentants chilienne a approuvé le projet de réforme fiscale.

COSTA RICA

Le Costa Rica a signé des nouveaux accords de libre-échange avec la Corée et le Royaume-Uni.

Le Costa Rica a publié la résolution sur l'inclusion des redevances et droits de licence dans le prix actuellement payés sur les importations.

DANEMARK

Le ministre des finances a publié un projet de loi sur la fiscalité internationale. Le projet sera soumis à consultation publique jusqu'au 10 octobre 2019, à la suite de quoi il sera présenté au parlement danois. Les principales dispositions contenues dans le projet de loi sont les suivantes :

- 1) Imposition des Sociétés Etrangères Contrôlées (SECs) ;
- 2) Documentation prix de transfert ;
- 3) Etablissement stable ; et
- 4) Imputation des pertes des sociétés étrangères.

ÉQUATEUR

Les autorités douanières équatoriennes ont publié des nouvelles réglementations relatives à la demande du statut d'opérateur économique agréé.

EAU

Les EAU ont publié les lignes directrices sur la substance économique.

FRANCE

Le gouvernement a commencé à publier les textes consolidés des conventions fiscales françaises avec certains pays, modifiés par le MLI.

Le PLF 2020 a été publié.

ILE MAURICE

L'Ile Maurice a publié des règles sur les obligations de substance et le calcul du revenu pour les sociétés étrangères contrôlées.

INDE

L'Inde a libéralisé sa politique d'investissement en matière d'investissement étranger pour certains secteurs

L'autorité indienne chargée des rescrits préalables estime que la transformation d'une société à responsabilité limitée indienne en société de personnes à responsabilité limitée est imposable pour les actionnaires.

INDONÉSIE

Le ministre des Finances indonésien a annoncé l'intention du gouvernement de promulguer une nouvelle loi fiscale qui impactera notamment l'impôt sur le revenu, la TVA et d'autres dispositions fiscales générales.

IRLANDE

L'Irlande a publié un rapport de synthèse sur les prix de transfert.

ISRAËL

L'administration fiscale israélienne a annoncé que le formulaire déclaratif des transactions transfrontalières ne sera pas obligatoire pour les déclarations de 2018.

KAZAKHSTAN

Le Kazakhstan propose d'appliquer la TVA aux non-résidents fournissant des services électroniques aux particuliers.

MALAISIE

À compter du 1^{er} janvier 2020, l'exonération actuelle de retenue à la source sur certains services, droits de licence et intérêts reçus d'une société agréée dotée du statut de super corridor multimédia (MSC) sera abrogée.

MERCOSUR

L'accord de libre-échange entre le MERCOSUR et l'Association européenne de libre-échange supprimera les droits de douane sur les importations de matières premières et produits de base.

MEXIQUE

La proposition économique 2020 a été soumise au Congrès. Elle comprend, entre autres, les amendements proposés de la loi sur l'impôt sur le revenu, de la loi sur la TVA ainsi que de la loi sur la taxe d'accise. Les modifications proposées sont les suivantes :

- 1) La modifications de la définition de l'établissement stable conformément à l'action 7 de BEPS ;
- 2) La modifications apportées aux règles mexicaines relatives au traitement des paiements aux juridictions à faible imposition et aux entités hybrides ;
- 3) l'introduction de nouvelles règles relatives au traitement des entités fiscalement transparentes lorsqu'un traité ne s'applique pas ;
- 4) l'introduction d'une limitation de la déduction des intérêts, selon laquelle les contribuables dont les intérêts débiteurs

MEXIQUE (SUITE)

nets sont supérieurs à 20 millions de pesos mexicains (environ 1 million de dollars américains) seraient soumis chaque année à une limitation supplémentaire à 30% de revenu imposable ajusté » correspondant à l'EBITDA. Les intérêts débiteurs non déductibles de chaque année pourraient être reportés sur une période de trois ans;

- 5) la modification de la règle anti-évasion fiscale existante;
- 6) l'introduction de règles de transparence obligatoire pour certains schémas d'optimisation fiscale agressifs; et
- 7) l'introduction d'un nouveau chapitre sur l'imposition des revenus des particuliers tirés de la prestation de services et de la vente de biens par l'intermédiaire de plateformes numériques, principalement par le biais de retenues à la source effectuées par le gestionnaire de la plateforme numérique.

Le président mexicain a soumis une proposition économique complète au Congrès.

Le projet de TVA sur les services numériques a été soumis à la Chambre des députés.

NAMIBIE

La Namibie a rejoint le cadre inclusif BEPS.

NIGERIA

La Cour d'appel du Nigeria a précisé que le défaut d'enregistrement des accords auprès de l'Office National pour l'acquisition et la promotion de la technologie ne rend pas de tels accords invalides.

OUBÉKISTAN

Ouzbékistan a proposé l'introduction de la TVA sur les services numériques rendus par des non-résidents.

PAYS-BAS

Les Pays-Bas ont publié des propositions de budget pour 2020. Ces propositions incluent, entre autres :

- 1) une limitation de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés ;
- 2) une modification de l'exonération de la retenue à la source sur les dividendes nationaux et les règles des sociétés étrangères contrôlées ;
- 3) une modification de la définition nationale d'établissement stable ;
- 4) des obligations minimums de capital pour les sociétés bancaires et d'assurance dès 2020 ; et
- 5) une retenue à la source sur les intérêts et les redevances payées vers les juridictions peu taxées ou les pays figurant sur la liste des juridictions non coopératives de l'Union européenne et dans des situations abusives est proposée à partir de 2021.

Les Pays-Bas ont introduit des règles de sous-capitalisation pour les banques et les assurances.

PÉROU

Le Pérou et le Japon se sont mis d'accord sur leur convention de double imposition.

PHILIPPINES

Les Philippines ont publié un guide concernant les contrôles fiscaux portant sur les prix de transfert.

QATAR

Le Qatar a publié les obligations légales relatives à la déclaration pays par pays pour l'exercice 2018.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Le ministre des finances a publié un projet de loi visant à introduire une taxe temporaire sur les services numériques. Selon le ministre des finances, le champ d'application de cette taxe est similaire à celle de la DST proposée par la Commission européenne. Son taux sera de 7%. Elle portera sur les revenus générés par la fourniture de certains services numériques à savoir : la fourniture d'une campagne publicitaire ciblée, l'utilisation d'un interface numérique multilatéral et la fourniture de données utilisateur.

Le gouvernement tchèque a publié un projet de loi révisé sur les règles de transparence obligatoire.

TUNISIE

Le ministre des finances a publié une décision qui régit la procédure et les conditions à remplir pour demander un APA en Tunisie. Entre autres, la décision précise que la demande d'APA doit inclure la méthode de prix de transfert sélectionnée par la société, la période couverte par l'accord et tous les documents nécessaires pour appuyer la demande. En outre, selon la décision, la société peut convenir avec l'administration fiscale d'une réunion préparatoire avant la soumission officielle de la demande d'APA pour discuter du contenu de cette demande et pour déterminer les documents nécessaires à l'appui de cette demande. La société qui conclut un APA au cours d'une année précise doit fournir à l'administration fiscale dans un délai de 6 mois suivant l'exercice fiscal couvert par l'APA un rapport annuel synthétisant toutes les transactions réalisées l'exercice précédent et toutes les informations qui pourraient affecter les termes et conditions conclus avec l'administration fiscale dans l'APA.

VENEZUELA

Le Venezuela a promulgué une nouvelle loi sur la taxation des capitaux propres.

MAZARS ET MAZARS SOCIÉTÉ D'AVOCATS:

DES PARTENAIRES DE CHOIX POUR VOUS ACCOMPAGNER SUR VOS PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'INTRODUCTION DU BEPS ET A LA FISCALITÉ INTERNATIONALE.

Face aux évolutions majeures et rapides des législations fiscales, impliquées par l'introduction du BEPS dans le monde, Mazars et Mazars société d'avocats ont conçu une offre dédiée aux entreprises ayant une activité à l'international.

Notre équipe, composée d'avocats, de fiscalistes et de consultants, vous accompagne sur l'ensemble de vos questions de fiscalité internationale, notamment liées à l'introduction du CbCR et des nouvelles documentations prix de transfert ainsi que sur les problématiques associées à vos implantations à l'étranger.

Nous nous engageons sur des solutions pragmatiques, efficaces et sur-mesure pour vous permettre d'assurer une prise en compte rapide de ces nouvelles mesures, en conformité avec les exigences des différentes administrations fiscales impliquées.

CONTACTS

Frédéric Barat

Avocat, Associé

Tél. : +33 (0) 1 49 97 45 86

Mobile : +33 (0)6 63 32 84 55

frederic.barat@avocats-mazars.com

Frédéric Lubczinski

Avocat, Senior Manager

Tél. : +33 (0)1 49 97 36 24

Mobile : +33 (0)6 67 67 26 97

frederic.lubczinski@avocats-mazars.com

Stéphanie Gavrel

Avocat, Senior

Tél. : +33 (0)1 49 97 46 68

Mobile : +33 (0)6 99 16 65 89

stephanie.gavrel@avocats-mazars.com

Coralie Crespin

Avocat, Senior

Tél. : +33 (0)1 49 97 62 63

Mobile : +33 (0)6 99 18 66 34

coralie.crespin@avocats-mazars.com

Sokhna Gning

Avocat, Senior

Tél. : +33 (0)1 49 97 66 46

Mobile : +33 (0)6 98 68 95 03

sokhna.gning@avocats-mazars.com